

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2026

---

RÉPARER LES PRÉJUDICES CAUSÉS PAR LA TRANSPLANTATION DE MINEURS DE LA RÉUNION EN FRANCE HEXAGONALE DE 1962 À 1984 - (N° 1233)

Adopté

N° AS25

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Lebon, rapporteure

-----

### ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 1, substituer à la référence :

« *f* »

la référence :

« *g* ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution au début de l’alinéa 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel pour tenir compte de la proposition de loi portant réparation des personnes condamnées pour homosexualité entre 1945 et 1982.